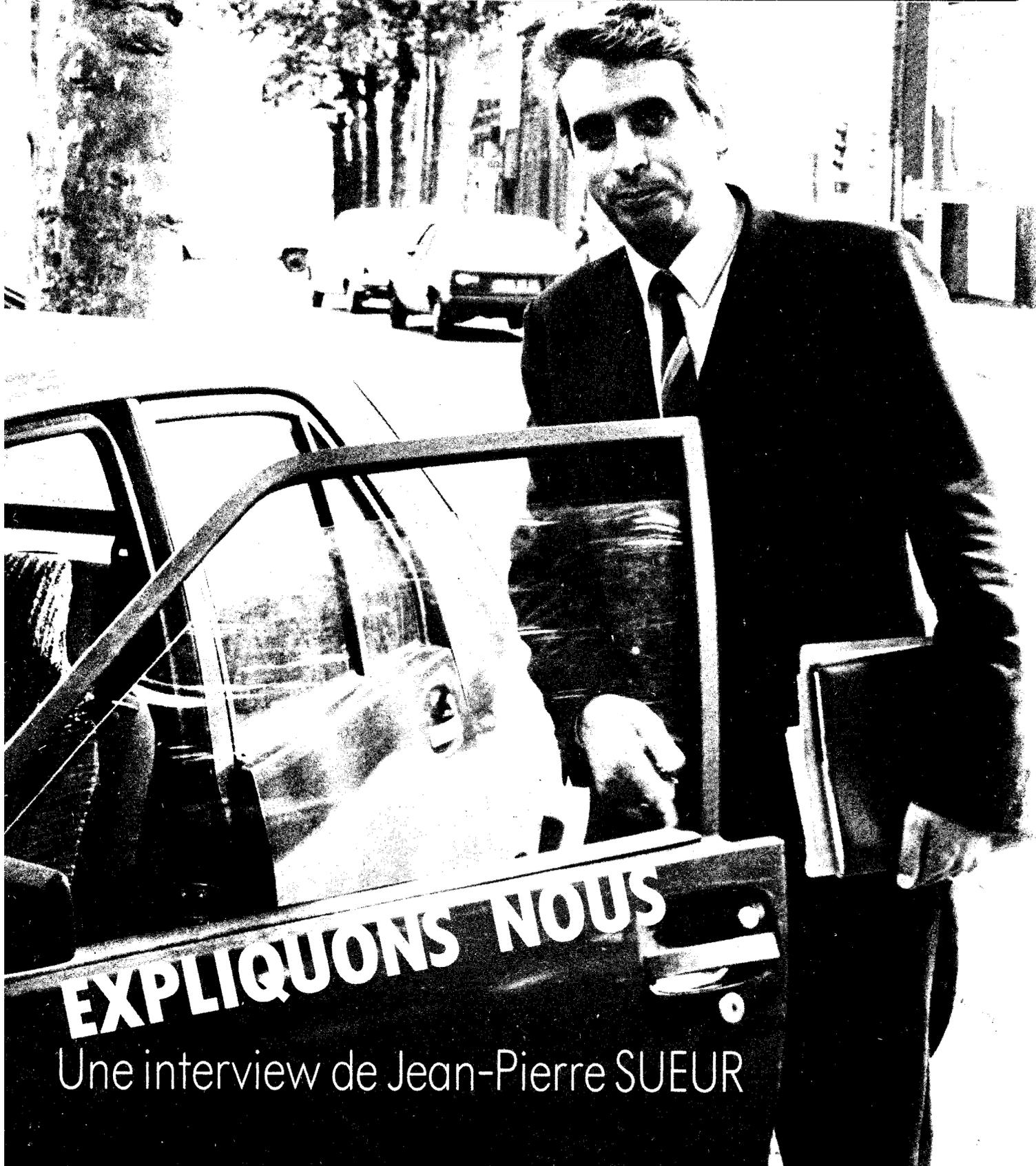


# CONTACT

JOURNAL D'INFORMATION

info

OCT. 1983 - N° 2 - JEAN PIERRE SUEUR Député du Loiret PRIX 3,50 F



**EXPLIQUONS NOUS**

Une interview de Jean-Pierre SUEUR

# PARLONS FRANCHEMENT !

— **Jean-Pierre Sueur, deux ans après votre élection, êtes-vous un député heureux ?**

**Jean-Pierre Sueur :** Je déteste autant l'optimisme béat que la morosité perpétuelle. Et d'ailleurs, les états d'âme importent peu. Ce qui compte pour moi, c'est d'accomplir le plus efficacement possible la tâche que les électeurs m'ont confiée.

— **Alors parlons de votre travail. Et je voudrais tout d'abord vous demander pourquoi la télévision nous présente si souvent une Assemblée nationale aux trois-quarts vide. Que font nos députés ?**

**J.-P.S. :** La Constitution et le règlement de l'Assemblée imposent, durant les sessions, de très nombreuses séances publiques. Il arrive fréquemment qu'il y ait 50 ou 60 heures de séance publique en une seule semaine. Chaque texte de loi doit passer à plusieurs reprises devant chaque assemblée. Or, toute séance est nécessairement précédée de nombreuses réunions de commission, qui ont souvent lieu pendant les séances publiques, et sont elles-mêmes préparées par de non moins nombreuses réunions de groupes de travail, d'étude ou de concertation. Alors, il faut gérer son temps le mieux possible, y compris lorsqu'il y a dix réunions par jour. Je crois être très présent à l'Assemblée, et j'y intervins souvent en séance publique, mais la séance publique n'est que la partie émergée de l'iceberg. Il arrive qu'on travaille une journée pour préparer une intervention de cinq minutes. Lorsque je présente mon « rapport pour avis » sur le budget de la recherche, mon intervention dure 10 à 15 minutes. Mais le rapport écrit comprend 60 pages et, pour le rédiger, je pose des dizaines de questions au ministère, j'épluche les budgets de tous les grands organismes de recherche français, et je rencontre responsables, syndicalistes, experts, etc.

— **Mais les parlementaires ne sont-ils pas aussi beaucoup pris dans leur circonscription ? Et leur présence dans de multiples manifestations, les permanences où ils jouent peut-être un peu trop le rôle d'« assistante sociale », ne les distraient-elles pas de leur vrai travail législatif ?**

**J.-P.S. :** D'abord, j'ai beaucoup d'estime pour les assistantes sociales, dont le travail est très utile, et que les élus n'ont pas à remplacer ! Ensuite, je crois que la présence « sur le terrain » est une très bonne chose. Je suis très intéressé par la rencontre des hommes et des femmes de tous les cantons de cette première circonscription du Loiret, que je sillonne constamment. On ne peut pas faire de bonnes lois si on ne rencontre pas ceux pour qui elles sont faites. Quand vous avez rencontré dix chômeurs dans votre journée, vous vous faites une autre idée du travail législatif et des vrais besoins que lorsque vous restez dans votre bureau...

## « JE CONFIRME... »

— **Tout à l'heure, vous nous parliez d'optimisme et de morosité, mais aujourd'hui, c'est plutôt la morosité que l'optimisme qui est à l'ordre du jour.**

**J.-P.S. :** Il n'est pas simple de gouverner en temps de crise. Lors des 47 réunions que j'ai tenues durant la campagne législative, j'ai dit que ce serait difficile. Lors de l'une de mes premières interventions à l'Assemblée nationale, sur l'industrie et la recherche, j'ai dit : « C'est sur notre capacité à conduire un effort de longue durée que nous gagnerons ou que nous perdrons ». Je confirme.

— **Mais alors, dans ce cas, n'avez-vous pas été trop généreux après votre victoire de 1981 ?**



**J.-P.S. :** Trop généreux... Parlez-en aux smicards. J'entends en effet les hommes de la droite nous reprocher ce qu'ils appellent la générosité, et que je préfère appeler la justice. Le pouvoir d'achat du S.M.I.C. a augmenté de 14 % depuis 81, le minimum vieillesse a progressé dans des proportions considérables, ainsi que l'allocation aux adultes handicapés, les allocations familiales, les pensions des anciens combattants, les crédits affectés à la formation professionnelle des jeunes, etc. Lorsque les représentants de la droite me reprochent cette « générosité », je leur demande laquelle de ces mesures il ne fallait pas prendre... et ils restent sans réponse. Il faut une belle dose de cynisme pour nous reprocher de réduire les inégalités de la société française.

— **Vous avez cependant changé de politique économique en cours de route.**

**J.-P.S. :** C'est exact. Mais pourquoi ce changement ? Pour préserver les acquis que je viens d'évoquer et qu'une inflation galopante aurait réduit à néant. Pour aller plus loin demain.

— **Mais fallait-il autant compter sur la « relance par la consommation » ?**

**J.-P.S. :** Il est vrai que nous nous sommes heurtés aux limites de la croissance par la consommation. Celle-ci s'est traduite par un accroissement de nos importations et un déséquilibre de notre commerce extérieur, et cela parce que notre industrie a beaucoup stagné durant les dix dernières années, et que pendant toute cette période on a investi un peu moins chaque année.

— **Mais alors que faire ?**

**J.-P.S. :** La véritable solution consiste à produire chez nous un certain nombre de choses que nous sommes habitués à acheter ailleurs, et à être plus performants sur les marchés extérieurs. Ce qui suppose que l'on modernise notre appareil de production. Le septennat de M. Giscard d'Estaing a été marqué par une chute importante de l'investissement. Il faut aujourd'hui orienter massivement les profits comme l'épargne vers l'investissement. C'est la priorité des priorités. Cet investissement doit aller d'abord vers les secteurs de pointe : électronique, informatique, productique, robotique, bio-technologies, sans oublier d'autres domaines comme la machine-outil ou l'agro-alimentaire. Les budgets de l'industrie et de la recherche vont dans ce sens, avec des progressions

# Une interview de Jean-Pierre SUEUR député du Loiret

très sensibles pour la troisième année consécutive. C'est aussi dans ce sens que va le Plan Delors, mais sa réussite suppose que l'on maîtrise les grands équilibres économiques. A cet égard, nous sommes sur la bonne voie.

## « NON AU DÉFAITISME »

— **En êtes-vous sûr ?**

**J.-P.S. :** Au beau milieu du mois d'août, la « République du Centre » titrait : « La rigueur porte ses fruits » en annonçant la baisse de l'inflation, la réduction du déficit extérieur et la stabilité du chômage. Le même jour, la « Nouvelle République » titrait : « La France va mieux ».

— **Vous savez très bien qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, et qu'il faut être prudent avec les indices.**

**J.-P.S. :** C'est vrai. Mais je me souviens que la politique de MM. Barre, Giscard d'Estaing et Chirac nous a valu une inflation de plus de 14 %, un déficit commercial de 50 milliards et 2 millions de chômeurs. Lorsque l'actuel gouvernement a annoncé l'objectif d'une inflation ramenée à moins de 10 % en 1982, ces trois personnages ont déclaré que nous serions dans l'incapacité d'atteindre cet objectif. L'un d'eux a même prédit que l'inflation dépasserait 20 %. Finalement, l'inflation a été de 9,7 %. Le pari a été tenu. Nous continuons en 83. Et nous poursuivrons en 84.

— **Oui, mais on se demande si cela suffira...**

**J.-P.S. :** ... Je sais que la partie n'est pas encore gagnée, notamment dans le domaine de l'emploi. Mais les chiffres que je viens de citer devraient rendre plus modestes les hommes de la droite qui ont toujours l'air de considérer qu'eux seuls ont le savoir et la compétence, et que le pouvoir doit être leur propriété. Eh bien, je dis que nos résultats économiques sont meilleurs que ceux de M. Barre, et, qu'en plus, nous avons, en deux ans, réparé nombre d'injustices et accompli beaucoup de réformes. Alors, je ne vois pas pourquoi nous aurions des complexes, et nous céderions au défaitisme ou à la morosité que certains distillent savamment.

## SÉCURITÉ

— **Ce sentiment dont vous venez de parler n'est sans doute pas étranger à tout ce que l'on dit de**

**l'insécurité depuis quelques mois.**

**J.-P.S. :** Je répondrai à ceci que les campagnes visant Robert Badinter sont tout simplement odieuses. Certains n'ont pas hésité à dire que Robert Badinter était coupable de la tuerie d'Avignon, alors que celui-ci n'est intervenu en rien dans la permission de sortie qui a été donnée. Lorsque Recco, mis en liberté conditionnelle par le directeur des affaires criminelles de M. Peyrefitte a tué six personnes, l'opposition d'alors n'a pas dit que M. Peyrefitte avait six morts sur la conscience. Ça aurait été stupide. Et pourtant, c'est ce qu'on n'hésite pas à faire aujourd'hui.

— **Mais ces excès de langage ne datent pas d'aujourd'hui.**

**J.-P.S. :** La différence, c'est que je n'ai pas le souvenir que, lorsque nous étions dans l'opposition, nous ayons exploité à des fins politiques les problèmes liés à la sécurité. Mais depuis les municipales, quelle démagogie du côté de la droite ! Démagogie d'autant plus absurde qu'elle est contredite par les chiffres, et que ceux qui la pratiquent le savent bien. Ainsi, il se trouve que le nombre des libérations conditionnelles est en diminution. De même, le nombre des crimes accomplis par des détenus bénéficiant de permissions de sortie a été de 21 en 1978... et de 1 en 1982. Voyons : qui était garde des Sceaux en 1978 ?

— **Mais vous ne pouvez pas empêcher que la délinquance existe dans notre pays et que les français y sont particulièrement sensibles.**

**J.-P.S. :** Il est vrai que la délinquance existe et progresse dans notre pays,



comme dans beaucoup d'autres, en dépit du fait que notre justice est, et reste, l'une des plus sévères d'Europe. Chacun en connaît les raisons : urbanisme inhumain, chômage des jeunes, souvent livrés à eux-mêmes, solitude et agressivité des êtres humains. Pour lutter contre la délinquance, il faut unir toutes les volontés et les efforts en dépassant les querelles politiques.

Il faut s'attaquer aux causes profondes comme on l'a fait, par exemple, cet été dans certains « quartiers chauds » où les opérations de prévention menées ont réduit le taux de délinquance de 30 %. Il faut appliquer les conclusions du « rapport Bonnemaïson » élaboré par des maires de toute tendance politique. Nous nous y employons, avec les grandes villes qui le veulent — et qui sont les plus nombreuses.

Il faut aussi que les personnels de police soient en nombre suffisant. Vous savez l'effort qui a été fait en ce domaine. Il doit se poursuivre. Il faut également que ces personnels de police soient effectivement affectés aux tâches qui leur reviennent vraiment.

— **Ne néglige-t-on pas trop souvent le sort des victimes de la délinquance ou de la criminalité ?**

**J.-P.S. :** Robert Badinter a fait davantage en deux ans pour les victimes qu'aucun de ses prédécesseurs. Il a fait voter une loi importante renforçant les droits des victimes. Et je me souviens fort bien que lorsqu'il a présenté cette loi devant l'Assemblée nationale, il n'y avait pas un seul député de l'U.D.F. présent dans l'hémicycle.

— **Cela fait longtemps que nous parlons. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?**

**J.-P.S. :** Il y aurait tant de sujets à aborder... Un seul mot pour finir. J'ai peur que parfois, nous soyons trop « hexagonalistes ». Un ami, l'autre jour me rappelait que les deux-tiers des habitants de la planète aimeraient connaître notre situation de « crise ». Il y a des pays où, du fait des chocs pétroliers, on ne peut plus payer le carburant pour les tracteurs. Je sais que cela ne résout pas nos problèmes, et qu'il ne suffit pas d'en parler. Mais il serait dommage que les nations d'Europe, enfermées dans leurs particularismes, restent à côté des défis du monde...

Propos recueillis le 1<sup>er</sup> septembre 1983  
par Marie-Lise Bouchard

# Quelques extraits des interventions de Jean-Pierre SUEUR

JEAN-PIERRE SUEUR  
VOTRE DÉPUTÉ VOTRE  
PORTE-PAROLE A  
L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE

En deux ans, Jean-Pierre Sueur est intervenu une cinquantaine de fois en séance publique à l'Assemblée nationale. Il a abordé de nombreux sujets qui intéressent les habitants du Loiret, mais aussi de nombreux thèmes nationaux : la recherche scientifique, la politique de l'énergie, les cotisations sociales des artisans et commerçants, les handicapés, les radios locales, la politique industrielle, l'avenir de l'horticulture, la réforme universitaire, le contrôle du chômage, les droits des pré-retraités, la sécurité sociale, la sécurité des consommateurs, la politique du bois et de la forêt, les droits des travailleurs, le financement des associations, l'industrie bio-médicale, le site de la Loire, le prix du livre, etc.

Ces interventions paraissent intégralement au Journal Officiel. Jean-Pierre Sueur peut vous envoyer des copies de celles qui vous intéressent. Écrivez à J.-P. Sueur, député du Loiret, Assemblée nationale, 101, rue de l'Université, 75007 Paris.

## SÉCURITÉ SOCIALE

« La redistribution doit faire appel plus carrément que ce n'est le cas aujourd'hui à des contributions qui soient vraiment à la mesure des revenus de chacune et de chacun ».

(21 octobre 1982)

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE

« La volonté qu'en 1985 la part de l'effort de recherche dans notre pays corresponde à 2,5 % du produit intérieur brut



se marque par une très forte progression du budget de la recherche.

Les promesses de la campagne présidentielle et des législatives sont tenues. Un terme est mis au déclin que nous connaissons depuis dix ans ».

(20 novembre 1981)

## HANDICAPÉS

« Il n'est pas acceptable que les dispositions légales prévoyant d'embaucher des adultes handicapés soient aussi peu respectées, aussi bien par les entreprises privées que par les services et les entreprises du secteur public qui devraient donner l'exemple ».

(10 novembre 1981)

## HORTICULTURE

« La spécificité de l'horticulture doit être reconnue dans les futurs offices par produit. L'horticulture a su pratiquer dans le Loiret une politique dynamique de regroupement pour utiliser de nouvelles énergies, commercialiser, exporter. Si ces efforts n'étaient pas poursuivis et soutenus, la profession serait gravement menacée par la concurrence étrangère. Un office de l'horticulture devra être un ins-

trument efficace pour l'organisation des marchés, le contrôle des circuits de distribution, la promotion des exportations ».

(1<sup>er</sup> juillet 1982)

## CONTROLE DU CHOMAGE

« Le thème des "faux chômeurs" alimente des campagnes de dénigrement qui portent préjudice à l'ensemble des chômeurs. La grande majorité des chômeurs, qui cherchent loyalement un emploi, sont durement atteints dans leur dignité par ces campagnes de dénigrement. C'est dans l'intérêt légitime de ces derniers qu'il est nécessaire qu'au moment où un effort de solidarité est demandé à de nombreux Français, l'attribution des indemnités de chômage donne lieu à une gestion rigoureuse et à des contrôles sérieux. »

(3 décembre 1982)

## DROITS DES TRAVAILLEURS

« A ceux qui nous présentent constamment les lois Auroux comme contraires à l'efficacité économique, je répons que leurs conceptions tournent le dos à l'avenir. C'est aussi dans l'intérêt de l'entreprise qu'il est nécessaire de tirer parti de la créativité, des capacités de proposition qui existent au sein de la collectivité du travail. Il est indispensable d'entendre ce que les travailleurs ont à dire sur leur propre travail si l'on veut qu'il ne soit pas vécu par eux comme un acte extérieur, et dont la finalité leur échappe ».

(13 mai 1982)

## NUCLÉAIRE : NON A LA SURCAPACITÉ !

Jean-Pierre Sueur déclarait le 7 octobre 1981 à la tribune de l'Assemblée nationale :

« Je veux vous mettre en garde, Monsieur le Ministre, contre la tentation qui consisterait à choisir dans les faits la surcapacité nucléaire au détriment du nécessaire effort de diversification et d'économie d'énergie.

Il n'est pas possible de tout faire à la fois. Nous ne pouvons pas nous "payer le luxe" d'une surcapacité nucléaire parce que celle-ci induirait une politique différente de celle que nous prônons et se traduirait nécessairement par un moindre développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Or ces dernières sont aujourd'hui notre plus grand gisement énergétique. Elles sont, comme les énergies renouvelables, plus créatrices d'emploi que le nucléaire ».

# **BUDGET 84 :**

## **Garantir le présent, préparer l'avenir**



L'année 1984 sera une année charnière sur le plan économique et financier. C'est en 1984 que la France marquera des points décisifs sur le double terrain de la lutte contre l'inflation et du rétablissement de nos équilibres extérieurs. Elle le fera en écartant le risque de la déflation, génératrice du chômage et dangereuse pour

les ressorts de notre appareil productif, et en continuant à mettre en œuvre le redressement économique. Malgré les difficultés liées au ralentissement de la croissance, qui freine la progression des recettes, et la rigidité de certaines dépenses, qui ne permet pas de tirer profit dès 1984 des avantages de la réduction du taux d'inflation, le

projet de budget traduit une volonté résolument offensive sur deux plans : la poursuite sans relâche de l'effort d'assainissement, la préparation continue et déterminée de l'avenir. Les députés socialistes vont, au cours de l'examen prochain de cette loi de finances, travailler pour que cette volonté se traduise dans les faits.

**L**E projet de loi de finances pour 1984 s'inscrit dans les orientations de la politique économique et sociale du gouvernement, à court terme comme à moyen terme.

L'environnement international de la France est aujourd'hui marqué par de vifs contrastes entre une reprise conjoncturelle aux États-Unis, une évolution plus incertaine en Europe et le reflux de la demande dans les pays de l'O.P.E.P. et du tiers monde.

A moyen terme, il n'existe aucune certitude que cette conjoncture débouche sur une croissance du commerce mondial régulière, fût-elle modeste.

Dans ce contexte, l'objectif de la politique économique à court terme est de procéder à l'assainissement requis par les conséquences du second choc pétrolier sans recourir à la déflation. Au-delà de l'année 1984, il s'agit de préserver les marges de manœuvre de l'économie française tout en accordant la priorité aux actions les plus stimulantes pour l'investissement et l'emploi.

Les prévisions effectuées dans le cadre de la préparation de la loi de finances montrent qu'il est possible de retrouver l'an prochain une évolution positive de l'activité économique (la croissance est chiffrée à +1 % dans les budgets économiques associés au projet de loi de finances) tout en satisfaisant aux deux objectifs prioritaires que constituent le ralentissement de l'inflation et le rétablissement de notre équilibre extérieur. La mise en œuvre du projet de loi de finances pour 1984 constituera un instrument puissant au service de cette ambition.

### Préserver les grands équilibres

Assainir l'économie française sans recourir à la déflation : la stabilisation du déficit de l'État à 3 % du P.I.B. (soit 125,8 milliards de F) en 1984, comme en 1983, illustre d'abord cette volonté d'équilibre.

- Elle est cohérente avec le retour à l'équilibre de notre commerce extérieur l'an prochain. Un déficit budgétaire plus élevé aurait comporté, en effet, deux risques dans l'état actuel du redressement de l'économie française : celui de provoquer une croissance excessive des importations ; celui d'entraîner une création supplémentaire de liquidités défavorables au solde des mouvements de capitaux de notre balance des paiements.
- Elle participe à la lutte contre l'infla-

tion. Celle-ci s'appuie sur la mobilisation de tous les Français en vue de la décélération simultanée des revenus et des prix.

- Elle laisse, enfin, une marge de jeu au soutien de la conjoncture qui résulte spontanément, du montant et de la qualité des dépenses budgétaires.

La stabilisation du déficit au niveau retenu est au surplus rendue possible par la situation favorable du trésor public en matière d'endettement.

### Réduire le train de vie de l'État

En ce qui concerne les dépenses, l'accent mis sur les économies en vue de limiter au minimum l'accroissement des charges fiscales traduit également la volonté de ne pas courir le risque d'une déflation.

La progression des dépenses totales de l'État est limitée à 6,3 % en valeur l'an prochain par le projet de loi de finances contre une progression de 27 % en 1982 et de 11,8 % prévue par la loi de finances initiale pour 1983. Une telle décélération implique une réduction considérable du train de vie de l'État et, plus généralement, des dépenses non prioritaires. Elle s'explique essentiellement par la volonté de limiter l'effort fiscal demandé au pays.

En France, comme ailleurs, un accroissement excessif de la charge fiscale, compte tenu du niveau atteint par le taux des prélèvements obligatoires, risquerait de susciter des comportements malthusiens et récessionnistes.

### Préparer un long terme

Le projet de loi des finances pour 1984 s'ordonne également, à l'orée du 9<sup>e</sup> plan, autour des objectifs à long terme de la politique économique. C'est en 1984 que se vérifiera la capacité de notre économie à préserver son dynamisme et son développement sans accroître ses déséquilibres extérieurs.

C'est en 1984 que seront ou non préservées les chances de limiter le taux global des prélèvements obligatoires sans consentir à un accroissement tel du déficit public qu'il priverait pour longtemps l'action budgétaire de toute marge d'initiative.

En stabilisant l'an prochain le déficit de l'État, en limitant la progression des prélèvements obligatoires, en réduisant le taux des prélèvements fiscaux pesant sur les entreprises, le budget de 1984 permet à notre pays de conserver des marges de manœuvre indispensables dans un

contexte marqué par l'incertitude et par le risque de déclin des sociétés industrielles qui n'auront pas su prendre le virage de la révolution technologique en cours.

### UN BUDGET DE JUSTICE ET D'EFFORT PARTAGÉ

Trois objectifs principaux orientent la politique fiscale pour 1984 :

- poursuivre l'action entreprise depuis deux ans pour mieux adapter la fiscalité aux capacités contributives de chacun ;
- continuer d'améliorer la connaissance des revenus et la transparence du système fiscal ;
- adapter la législation aux priorités de la politique économique et sociale.

### Une fiscalité mieux adaptée aux capacités contributives de chacun

- La solidarité fiscale entre les Français doit s'exercer dans la plus grande clarté. Le gouvernement souhaite donc éviter toute croissance de la pression fiscale qui résulterait de la simple augmentation nominale des revenus. C'est la raison pour laquelle il propose de relever toutes les tranches du barème d'un pourcentage égal à la hausse des prix attendue, en moyenne, pour 1983, soit 9,1 %, correspondant à une hausse de 8,4 % en « glissement ».

- Sur cette base claire, l'effort de solidarité demandé aux Français, en raison des exigences de la situation, ne doit concerner qu'une minorité de contribuables.

- Par ailleurs, diverses mesures visent à prendre en compte des situations familiales et sociales particulièrement dignes d'intérêt :

- doublement du plafond de l'abattement de 10 % pour les titulaires de pensions de vieillesse ;
- la déduction pour frais de garde est portée de 3 000 à 4 000 F et elle concernera la garde des enfants jusqu'à cinq ans ;
- la décote en faveur des contribuables célibataires est réévaluée de telle sorte que l'impôt soit allégé ou supprimé pour tous les salariés gagnant moins de 1,3 fois le S.M.I.C.

Au total, le taux moyen d'imposition des revenus serait, pour la majorité des Français, soit allégé, soit maintenu à son niveau de 1983. Seule une minorité de contribuables verrait ses cotisations augmentées en valeur relative.

## ► Une nouvelle étape sur la voie de la réforme fiscale

- En instituant l'impôt sur les grandes fortunes, le gouvernement a fait un pas décisif vers une meilleure prise en compte des patrimoines dans l'assiette de l'impôt.

La volonté de ne pas réduire indirectement ses seuils d'assujettissement, par le biais d'une érosion spontanée des tranches d'imposition, conduit à proposer un relèvement de celle-ci dans une proportion de 6 %. Le nouveau barème d'imposition serait alors le suivant :

	Tranche	Taux
0	à 3,4 millions de F	0
3,4	à 5,6 millions de F	0,5 %
5,6	à 11,2 millions de F	1 %
plus de	11,2 millions de F	1,5 %

- Les taux des droits sur les donations et les successions en ligne directe seraient majorés pour les seuls gros patrimoines.
- Dans un souci de justice et d'efficacité, les déductions du revenu concernant les intérêts d'emprunts relatifs à l'habitation principale, les primes d'assurance vie et les économies d'énergie seraient transformées en réduction d'impôt.

## Une fiscalité cohérente avec les priorités de la politique du gouvernement

- L'objectif du gouvernement est de favoriser la création d'entreprises nouvelles et la diffusion de la recherche et le projet de budget vise à développer les initiatives sociales : pour favoriser la mise en place des fonds salariaux, dont les modalités précises de constitution sont actuellement étudiées dans le cadre d'une large concertation, le gouvernement propose d'adopter dès maintenant à leur profit un dispositif fiscal indicatif.

## UN BUDGET QUI PRÉPARE L'AVENIR

Budget de rigueur, le budget de 1984 sera aussi un budget dynamique : un budget d'avenir.

Pour contenir le déficit en maîtrisant la fiscalité, il a fallu consentir des efforts importants : avec une augmentation de 6,3 %, les dépenses de l'État en 1984 progresseront moins que la richesse nationale. Il y a treize ans que ne s'était produite une augmentation aussi faible des dépenses de l'État. Ce résultat ne peut



être atteint qu'au prix d'un programme rigoureux d'économies et par une grande sélectivité dans le choix des actions prioritaires.

## Une gestion efficace des dépenses publiques

Les administrations limiteront en règle générale à 3 %, soit moins que la hausse prévisible des prix, la progression de leurs dépenses de fonctionnement.

L'effectif global des agents de l'État sera stabilisé. Afin de permettre la réalisation des tâches prioritaires, une redistribution interministérielle des emplois a été décidée au profit, en particulier, de l'éducation, de la recherche et du personnel pénitentiaire.

Une amélioration des conditions de fonctionnement des administrations a été recherchée.

Le respect des engagements pris a été assuré pleinement : les crédits de la Défense sont conformes aux prévisions de la loi de programmation militaire. Les crédits consacrés à l'aide au développement des pays pauvres augmentent de façon significative. La France garantit ainsi sa propre sécurité et assure sa mission de solidarité à l'égard des pays en voie de développement.

## Des priorités clairement affirmées

Pour la première fois depuis le début de la planification, l'élaboration du budget s'est faite en liaison étroite avec la préparation du plan. Cette articulation a permis une réorientation marquée des dépenses publiques en direction des principales priorités du 9<sup>e</sup> plan.

Dès le 22 juin dernier, le Conseil des ministres décidait de faire progresser en priorité les crédits pour la modernisation de l'industrie, la recherche, la formation, la lutte pour l'emploi et la culture.

- L'industrie  
Les aides à l'industrie progressent de 19,2 % et les dotations en capital au secteur public industriel passent de 7,45 milliards dans le budget de 1983 à 12,85 milliards de F dans le projet de budget de 1984.

- La recherche  
Le budget civil de la recherche progresse de 15,5 %.

- L'emploi  
Les mesures de soutien actif à l'emploi s'accroissent de 23 %.

- L'éducation et la formation  
L'éducation bénéficie de 1 620 créations d'emplois et les actions de formation professionnelle en faveur des jeunes de 16 à 25 ans progressent de 13 %.

Les crédits affectés aux programmes prioritaires d'exécution du 9<sup>e</sup> plan connaîtront une croissance beaucoup plus forte que celle de l'ensemble des dépenses (16 % au lieu de 6,3 %).

Le projet de budget pour 1984 garantit le présent et prépare l'avenir. Adapté aux contraintes qu'une conjoncture internationale difficile fait peser sur notre pays, il ouvre parallèlement la voie à la modernisation de la France qui constitue l'objectif central de la politique du gouvernement, telle qu'elle s'exprime dans le 9<sup>e</sup> plan. Il relève ainsi les défis présents et futurs auxquels doivent faire face tous les Français qui peuvent compter sur les élus socialistes pour réussir.

# SÉCURITÉ SOCIALE : un changement voulu par

**S'abstenir de voter, oublier de voter, c'est toujours grave. Le 19 octobre, ce serait à la fois une erreur et une faute.**

**Le vote est obligatoire dans certains pays, notamment chez nos voisins belges. Les Français se sont sans doute considérés eux-mêmes comme suffisamment conscients de leurs droits et de leurs devoirs civiques pour s'épargner cette contrainte.**

**Soit.**

**Il faudrait cependant les informer totalement sur la signification et la portée d'un scrutin. C'est ce que nous allons faire ici, à propos du vote du 19 octobre.**

## **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

D'un événement capital : pour la première fois depuis vingt ans, les assujettis à la Sécurité sociale vont élire les gestionnaires des caisses auxquelles ils cotisent.

A l'origine, l'ordonnance du 4 octobre 1945 avait prévu que les Conseils d'administration des caisses du régime général comprenaient des représentants des salariés (deux tiers) et des travailleurs indépendants et des employeurs (un tiers) désignés par les organisations syndicales ou professionnelles les plus représentatives.

La loi du 30 octobre 1946 instituait l'élection à deux degrés.

Le premier degré concernait les caisses primaires et les caisses d'allocations familiales. Les conseils ainsi élus comprenaient les représentants des travailleurs pour les trois-quarts et des employeurs pour un quart (scrutin de liste à la proportionnelle).

Le second degré concernait les caisses régionales et les organismes nationaux. Même représentativité : trois-quarts pour les travailleurs, un quart pour les employeurs ; même règle encore pour les Conseils d'administration des U.R.S.S.A.F.

## **L'ORDONNANCE DU 21 AOUT 1967**

Cette ordonnance modifie l'architecture du régime général en séparant les risques en quatre branches :

- maladie, maternité, invalidité, décès ;
- accidents du travail ;
- famille ;
- vieillesse.

Et en organisant l'éclatement de la Caisse nationale de sécurité sociale en trois caisses nationales :

- Caisse nationale d'assurance maladie ;
- Caisse nationale d'allocations familiales ;
- Caisse nationale d'assurance vieillesse.

D'autre part, l'ordonnance de 1967 change le mode de désignation des Conseils d'administration du régime général. Elle remplace la proportion de trois-quarts/un quart par une répartition par moitié entre les représentants des assurés et ceux des employeurs.

**Enfin la désignation des administrateurs par les organisations syndicales et patronales est substituée à l'élection.**

On peut voir que nous sommes loin des principes de 1945. C'est précisément le retour à ces principes que va sanctionner la loi du 17 décembre 1982.

## **LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 1982**

Elle conserve le découpage du régime général en quatre branches, et ne porte que sur le mode de désignation des Conseils d'administration en rétablissant leur élection.

Pendant des années, les utilisateurs de la sécurité sociale ont été considérés comme des assujettis et non comme des participants au fonctionnement du système.

## les députés socialistes

---

**Non seulement les assurés vont reprendre leur rôle normal dans la gestion des caisses ; mais leur responsabilité va être accrue : ils seront majoritaires dans les conseils.**

Cette réforme a mis fin au paradoxe de la situation antérieure, dans laquelle le principal régime, financé à 98 % par les cotisations, n'était pas géré par les représentants élus des assurés eux-mêmes.

M. Lionel Jospin, dans une récente interview, mettait l'accent sur la caractéristique essentielle de la réforme : la responsabilité de gestion rendue aux cotisants.

Cette loi marque une rupture complète avec les orientations antérieures.

### **COMMENT SE DÉROULENT LES ÉLECTIONS DU 19 OCTOBRE**

Les principales modalités de ces élections ont été arrêtées comme suit :

1) Les organisations syndicales représentatives ont seules qualité pour présenter les listes de candidats.

2) L'élection ne porte que sur les sièges réservés aux représentants des assurés sociaux.

Ce nombre est de 15 sur 25 dans les Caisses maladie et vieillesse, de 18 sur 28 dans la branche famille. Les représentants du patronat, des associations familiales, des retraités, de la mutualité, sont désignés par leurs organisations propres.

Le scrutin a lieu, pour les caisses de base à la proportionnelle.

Par voie de conséquence, la composition des Conseils régionaux et nationaux sera

déterminée en fonction du nombre des voix recueillies par les organisations syndicales sur le plan régional et sur le plan national.

Les cinq collèges principaux sont :

— le collège électoral du régime général, pour les Caisses primaires d'assurance maladie ;

— le collège électoral des assurés sociaux du régime général pour les allocations familiales ;

— le collège électoral des professions libérales ;

— le collège électoral des professions artisanales ;

— le collège électoral des professions industrielles et commerciales.

Les assurés sociaux votent à la mairie de leur résidence.

Rappelons que :

— Le budget de la Sécurité sociale dépasse celui de l'État : il se monte pour 1982 à 795 milliards de francs. Il n'était

pas normal que la gestion d'une telle masse échappe aux intéressés.

— En 1980, les prestations sociales représentaient le tiers du revenu disponible des ménages, soit 653 milliards sur 1 944 milliards de francs.

— Les électeurs pour la branche « famille » approchent de 25 millions. (Toutes les familles françaises sont concernées, en dehors du régime agricole).

— Les assurés doivent prendre conscience des grands choix sociaux à effectuer.

Or ces choix ne peuvent pas être déterminés par le seul salaire direct qu'ils perçoivent, mais aussi par l'énorme salaire indirect redistribué par la Sécurité sociale.

La loi du 17 décembre 1982 dispose que les employeurs doivent autoriser les salariés à s'absenter pour prendre part au scrutin.

# LA T.V. PAR CABLE : pour conquérir une nouvelle liberté

**V**ISION futuriste d'une société où chaque foyer branchera téléviseur, magnétoscope, chaîne haute fidélité, téléphone, minitel et d'autres terminaux pour recevoir images, musique, documentaires, cours de maths ou catalogue « vivant » de vente par correspondance. Recevoir, expédier puisque dans la France câblée chacun pourra appeler chacun. La réalité du câble s'installe belle et bien.

En frappant les trois coups du plan de câblage de la France décidé par le gouvernement, la convention des villes câblées réunie à Marne-la-Vallée en janvier 83 (Télécablé 83) a introduit au cœur de notre pays le commencement d'une nouvelle ère des communications.

Une nouvelle pratique culturelle s'installe dans les habitudes des téléspectateurs, jusqu'à présent conditionnés par la programmation de la télévision nationale.

Ainsi il sera offert à chaque foyer, la triple faculté de choisir les informations, de choisir l'heure à laquelle ils souhaitent la recevoir et constituer eux-mêmes leurs propres dossiers par assemblage d'éléments puisés à distance dans des vidéothèques centrales.

Pour répondre à cet ambitieux projet, la mission Télédistribution présidée par Bernard Schreiner va servir de médiateur entre les collectivités locales et les P.T.T. La mission Schreiner aura pour première tâche d'aider les villes déjà câblées à utiliser rapidement leur installation et surtout de trouver les programmes nécessaires pour que les abonnés aient quelque chose à regarder.

Actuellement, elle comprend une large gamme de possibilités, des chaînes rediffusées et de la diffusion de programmes classiques aux services entre particuliers télé-alarme et télé-surveillance, en passant par les programmes particuliers pour un public spécifique pris sous forme de banque de programmes et des régies de distribution.

La mission Schreiner ne perd pas de temps.

Elle veut mettre très rapidement un stock de 2000 h de programmes. L'entreprise reste ambitieuse dans la mesure où le manque de production est évident.



## PLACE A LA PRODUCTION LOCALE

A l'heure des satellites et de la fibre optique, de Dallas et de Goldorak, la communication locale peut être autre chose qu'un rêve. La vidéocommunication peut être un outil important de la vie culturelle d'une ville.

Des informations pratiques concernant les principales activités sociales, culturelles, économiques, politiques, administratives de votre région seront ainsi diffusées.

Certains événements culturels et sportifs qui se déroulent périodiquement sur le territoire pourront être retransmis. Ainsi, un public toujours plus large pourra participer à ces formes de spectacles.

Trente millions de francs vont être débloqués en 1983. Une aide financière sera mise en place et pour les villes déjà équipées et pour celles se portant volontaires.

## QUALITÉ, DIVERSITÉ, ÉQUILIBRE

Toutefois, Bernard Schreiner reconnaît que les difficultés ne manquent pas mais il insiste sur une devise : « qualité, diversité, équilibre ».

« Nous voulons dit-il des sociétés locales qui tiennent la route, des programmes qui ne soient pas du bricolage et à terme, des comptes d'exploitation équilibrés. A ce propos, finissons-en une bonne fois avec le mythe d'une production locale autonome. Les sociétés locales devront faire appel à des partenaires divers locaux, régionaux, nationaux, étrangers réunis par exemple dans des banques de programmes ».

Des objectifs et des décisions, déjà considérées comme historiques, pour l'avenir industriel et culturel de notre pays, mais dont la réussite dépendra de tous les acteurs concernés.



**réversible  
mais pas inévitable.**

**Qui n'a pas entendu parler d'une entreprise en difficulté ? Elles se comptent par centaines...**

**L'accroissement du nombre des faillites a attiré l'attention des députés socialistes et le gouvernement a refusé de voir dans les difficultés des entreprises une maladie inguérissable qui apporte en même temps la honte et le malheur. En effet, l'engrenage actuel conduit du dépôt de bilan à l'administration par un syndic, ces syndicats ne tenaient pas assez compte des intérêts des travailleurs, et à la liquidation des biens. C'est ir-**

**réversible  
mais pas inévitable.**  
**Échappent à cette fatalité les entreprises d'une dimension suffisante pour mobiliser l'attention de la nation tout entière.**

**Mais lorsqu'il s'agit seulement de 50, 100, ou 200 travailleurs, que se passe-t-il ? Pas d'issue de secours, pas de soutien national, très vite les responsables, isolés, basculent dans le malheur. C'est ce qu'il faut empêcher.**

**Le projet de loi qui vient en discussion représente une courageuse innovation où se rejoignent le bon sens et la solidarité humaine. Qui mieux que les députés de la majorité de gauche, pouvaient soutenir une telle réforme ?**

**A** lui seul, l'intitulé du projet de loi soumis au Parlement cerne plusieurs aspects de ce problème essentiel.

On connaît l'incidence des défaillances que connaissent les entreprises tant en ce qui concerne l'emploi, que le potentiel économique du pays. Ces défaillances, qui peuvent mettre en difficulté des entreprises quelles que soient leurs dimensions, ont des causes diverses.

Si l'on s'en tient aux causes internes, on remarque tout de suite qu'elles sont prévisibles, et pourraient donc être évitées par une gestion rigoureuse.

C'est l'idée-force du projet de loi.

On lit en effet, dans l'exposé des motifs : « ... l'expérience montre que les mesures engagées tardivement sont vouées à l'échec. Prévenir les difficultés, c'est donc avant tout amener les dirigeants à prendre conscience de la situation actuelle et de l'évolution de l'entreprise. C'est ensuite mettre en place des dispositifs d'alerte, voire de règlements amiables des difficultés naissantes lorsque l'évolution défavorable se confirme. »

Le programme d'ensemble étant ainsi tracé, venons au détail.

## **LA PRÉVENTION : REMÈDES AUX CAUSES POSSIBLES DE MALADIE**

Dans l'esprit des députés socialistes le domaine de la prévention est très étendu — et c'est logique si l'on veut mettre en lumière les insuffisances dès leur apparition, et pouvoir ainsi venir en aide aux entreprises de la manière la plus efficace.

Quelles sont les principales causes de difficultés internes ?

### **D'abord, le manque de fonds propres**

La question des fonds propres, très discutée, devrait être définitivement réglée par une définition reconnue par la loi : ce

# Les entreprises en difficulté

UN PROJET DE LOI POUR LES FAIRE VIVRE...

devrait être la somme du capital et des réserves. Nous lisons dans l'exposé des motifs :

« De même que la loi du 30 décembre 1981 a relevé le capital minimum des sociétés anonymes, il importe d'actualiser celui des sociétés à responsabilité limitée fixé à 20 000 F en 1966. Ce montant minimal serait porté à 50 000 F. »

## Ensuite les insuffisances de la comptabilité

Parmi les plus graves lacunes de la comptabilité des entreprises (pas nécessairement de petite dimension) il faut relever l'absence de comptes prévisionnels. Dans le système actuel, les sociétés commerciales établissent annuellement des comptes rétrospectifs — c'est leur seule obligation légale en la matière — alors que les dirigeants doivent être constamment informés de ce que leur réserve l'avenir.

La nouvelle loi impose l'obligation « d'établir semestriellement une situation comptable et un compte d'exploitation prévisionnel et, chaque année, un tableau et un plan de financement. Ces documents seront communiqués, pour information aux comités d'entreprise, et pour observation, aux commissaires aux Comptes.

## L'élargissement de la mission des commissaires aux Comptes

Le présent projet de loi vise à doter les commissaires aux Comptes de pouvoirs élargis. A raison de leur triple compétence financière, comptable et juridique ils seront à même de déceler des indices de dégradation, qu'ils seront tenus de signaler aux responsables de l'exploitation.

Il conviendra, bien entendu, d'assortir ces nouvelles responsabilités des commissaires aux Comptes de mesures assurant leur indépendance, et à garantir les intérêts des tiers.

Le commissaire aux Comptes deviendrait alors le pivot de l'information interne de l'entreprise.

Comme on le voit, on n'envisage d'accroître l'information que pour rendre efficaces les mécanismes d'alerte.

## Le règlement amiable

On propose ici une procédure très souple, destinée à remplacer un système que sa rigidité rendait inapte au but poursuivi.

Les députés socialistes se sont déjà préoccupés de la situation délicate d'une entreprise qui, sans être en état de cessation de paiements ne peut poursuivre son activité par ses seules ressources.

On avait institué, avant la dernière guerre des formules de « règlement transactionnel » ou de « concordat préventif » qui se sont révélées inadéquates.

Quant à la suspension provisoire des poursuites (ordonnance du 23 septembre 1967), elle relevait encore directement de préoccupations judiciaires et autoritaires.

L'objectif de la présente loi est d'une autre nature. Dans le règlement amiable, lorsqu'un chef d'entreprise, alerté à temps par le commissaire aux Comptes, ou par un centre de Préviation agréé, prévoit des difficultés graves, il demande au président du Tribunal de commerce de nommer un « conciliateur ».

Celui-ci réunit les principaux créanciers : U.R.S.S.A.F. fisc, banques, salariés bien entendu, et gros fournisseurs.

Dans l'esprit de la loi, le conciliateur a pour mission d'obtenir un moratoire, qui permettra à l'entreprise de survivre, malgré les pressions impatientes de certains « privilégiés. » **Il faut noter que cette procédure est secrète** de manière à sauvegarder l'image de marque de l'entreprise qu'il s'agit de sauver, et qui, répétons-le, est saine.

Nous insistons sur la discrétion de cette procédure : au respect de la confidentialité (loi Auroux) s'ajoute le respect du secret professionnel (code pénal).

Si le règlement amiable échoue, et si l'entreprise est reconnue « malade », on passera au stade suivant : celui du règlement judiciaire, avec toujours le souci d'éviter la liquidation des biens.

Dans une première phase d'observation, un administrateur provisoire désigné par le président du Tribunal de commerce fait fonctionner l'affaire aux côtés de l'entre-

preneur. Si le diagnostic après un certain temps, se révèle défavorable, aux yeux de l'Administrateur, mandataire en justice, on procède à la nomination d'un liquidateur.

Dès lors, dans une seconde phase, la liquidation étant ordonnée par le tribunal, il ne reste à procéder, pour le liquidateur, qu'à un travail de routine notariale.

Les aspects les plus originaux et les plus forts de ce projet de loi sont sans aucun doute :

- 1) La suppression de la liquidation des biens.
- 2) L'accroissement considérable des compétences des commissaires aux Comptes.
- 3) La disparition du syndic — qui n'est nulle part désigné en tant que tel, et dont les compétences actuelles ont éclaté en plusieurs directions.
- 4) Et surtout le soutien préventif apporté aux entrepreneurs bien vivants, pour alerter les somnolents, et les moins compétents, tout en surveillant ceux qui pourraient succomber à l'illusion d'un succès à portée de la main.

Le problème de la réforme de la législation des entreprises ne date pas d'hier.

Il est regrettable que la droite, lorsqu'elle était au pouvoir, n'ait pas voulu adopter les mesures qui s'imposaient. Bien des entreprises auraient été sauvées et leur personnel ne serait pas venu grossir les rangs des chômeurs.

Le présent projet de loi constitue un pas en avant considérable vers l'harmonisation et le succès des entreprises françaises.

**L**E projet de loi met en harmonie la législation française et la législation européenne, notamment en ce qui concerne la IV<sup>e</sup> directive du Conseil des communautés européennes en date du 25 juillet 1978, concernant les seuils de la certification légale des comptes sociaux (50 salariés, 10 millions de francs de chiffre d'affaires, et 5 millions de francs de total de bilan).

# 9<sup>e</sup> PLAN : douze priorités pour l'avenir

**P**ROGRAMME ambitieux pour le 9<sup>e</sup> plan qui marque les orientations prioritaires de la politique gouvernementale pour les années 1984-1988. La réussite de ce plan qui va conditionner notre vie durant les prochaines années passera par cinq conditions : la maîtrise des budgets sociaux, l'amélioration de la situation des entreprises, l'évolution maîtrisée de la consommation des ménages, la maîtrise du coût des charges financières et enfin la gestion rigoureuse des finances publiques.

Les douze priorités de ce 9<sup>e</sup> plan sont :

- la modernisation de l'industrie grâce aux nouvelles technologies ;
- la poursuite de la rénovation du système d'éducation et de formation des jeunes ;
- l'effort en matière de recherche et d'innovation ;
- le développement des industries de communication ;

- la réduction de la dépendance énergétique ;
- l'augmentation des actions en faveur de l'emploi ;
- la promotion des produits français sur le plan national et à l'étranger ;
- l'aide à la famille et à la natalité ;
- la réussite de la décentralisation ;
- l'amélioration des conditions de vie dans les villes ;
- la modernisation et une meilleure gestion du système de santé ;
- l'amélioration de la justice et de la sécurité.

On verra donc au cours des 5 prochaines années par exemple l'irrigation de 50 000 hectares de terres agricoles, la multiplication par 3,5 du nombre de robots construits en France, le triplement des brevets déposés par les organismes publics, la réhabilitation de 700 000 logements locatifs sociaux et des collèges ou encore la création de l'École nationale d'exportation.

## Économie

**J**ACQUES Chirac veut faire des économies à la mairie de Paris (enfin !). Il a décidé que les voitures officielles dont bénéficient certains pontifs qui l'entourent (généralement des CX) devraient être changées et remplacées par des véhicules de plus petits cylindres consommant moins d'essence. Beaucoup de ses adjoints et d'autres n'apprécient pas et le disent très fort les larmes aux yeux. Il faut dire qu'une CX avec un chauffeur ça classe...

## Roulez bolide...

**F**RANÇOIS Mitterrand l'a annoncé : en 1989 le T.G.V. Atlantique reliera Paris à Bordeaux en 3 h 05. Le coût de construction avoisine les 30 milliards de francs lourds et l'opération bénéficiera d'une subvention de l'État de 30 % pour les infrastructures.

C'est cher — mais le jeu en vaut la chandelle. Outre que le T.G.V. va accroître l'image positive de la technologie française et qu'il sera un des instruments de la politique d'aménagement du territoire, il assurera 4 000 emplois et permettra à notre industrie ferroviaire de fabriquer 95 rames de trains.

# à Jean-Claude GROENINCK maire de LA FERTÉ-SAINT-AUBIN

## Contact : Qui est Jean-Claude Groeninck ?

**Jean-Claude Groeninck :** J'ai 48 ans, je suis marié, j'ai trois enfants. Je suis un instituteur mis à la disposition des « pupilles du Loiret », qui gèrent les établissements d'enfance inadaptée du département (5 établissements, 300 enfants, 200 salariés). Je suis conseiller municipal de La Ferté depuis 1970 et maire depuis 1971.

## Contact : Quelle est la réalisation dont vous êtes le plus fier ?

**J.-C. G. :** Il faut plutôt parler d'un ensemble de réalisations qui avaient pour but de donner une âme à La Ferté-Saint-Aubin (fusion des deux bourgades de La Ferté et de Saint-Aubin), où chacun puisse trouver le maximum de services possibles. Voilà l'objectif que nous avons poursuivi et atteint depuis 12 ans.

## Contact : Quels ont été vos atouts pour atteindre cet objectif ?

**J.-C. G. :** Dès 1972, nous avons mis en place une réflexion avec tous les fertésiens qui voulaient participer à la vie de la cité. Cette participation a été notre guide pour mettre en place un plan de développement réfléchi et voulu de la commune. Ce plan a recueilli la confiance de la très grande majorité des fertésiens et nous l'avons appliqué sérieusement et solidement jusqu'à son terme.

## Contact : Les handicaps ?

**J.-C. G. :** Surtout l'état de la commune en 71 : pas d'appareil administratif, pas de services, pas d'équipements collectifs, et surtout pas de ressources financières. Et aussi, le fait d'être socialiste !..

## Contact : Quelle a été l'importance des dernières municipales ?

**J.-C. G. :** Dans un contexte national différent, trois listes étaient en présence et plusieurs conceptions étaient proposées pour La Ferté. Le travail que nous avons réalisé jusqu'ici a été approuvé sans appel par les fertésiens.

## Contact : Actuellement, quelle est votre plus grande satisfaction ?

**J.-C. G. :** C'est d'avoir une équipe municipale très soudée, solide et travailleuse, décidée à faire avancer La Ferté vers son avenir, sérieusement, calmement et solidement. Une autre satisfaction est aussi qu'actuellement, de nombreux nouveaux habitants s'installent à La Ferté : elle est une ville bouchon pour les voitures mais aussi pour les gens qui aiment bien s'y établir. Les jeunes aiment y venir et les anciens y rester.

## Contact : Vos préoccupations ?

**J.-C. G. :** Premier souci : doter La Ferté de bâtiments municipaux et d'une mairie dignes de ce nom. Développer aussi les services techniques.

Deuxième souci : le lotissement de Frémillon. Il y a quelques années, l'administration préfectorale s'est acharnée à étouffer cette réalisation qui est pourtant exemplaire à bien des égards. Aujourd'hui, la conjoncture économique est mauvaise pour la construction individuelle. Nous sommes donc dans une passe difficile (pour le financement du chauffage) malgré le changement d'attitude de l'administration.

Troisième souci : la circulation. C'est vraiment la tare de la commune et, hélas, j'ai bien peur qu'elle durera encore plusieurs années tant que nous n'aurons pas de déviation.



## Contact : Sologne : l'image classique des grandes propriétés entourées d'immenses clôtures est-elle encore justifiée aujourd'hui ?

**J.-C. G. :** De nombreux chemins ont été fléchés et se sont ouverts mais, au niveau des clôtures, le problème reste entier : encore aujourd'hui elles se construisent hautes et vilaines.

## Contact : Qu'à changé la venue de la gauche au pouvoir pour la Sologne ?

**J.-C. G. :** Le passage de M. Rocard au ministère du Plan a été une date pour la Sologne qu'il connaît très bien, aime et respecte.

Il est aujourd'hui à l'agriculture et un plan d'aménagement rural est mis au point par ses services pour la Sologne entière.

Il y a aujourd'hui une réelle volonté politique, en faveur de la Sologne, ce qui

n'existait pas auparavant. L'amertume des solognots a fait place à l'espoir de concrétiser des idées et d'obtenir des apais financiers.

## Contact : Quelle est la situation de l'emploi à La Ferté ?

**J.-C. G. :** Il y a 157 chômeurs, chiffre qui est inférieur à celui d'autres communes grâce à l'usine Thomson-Brandt, nationalisée, qui a beaucoup embauché ces dernières années.

Pour préserver l'emploi, la municipalité a toujours été aux côtés des travailleurs. On l'a bien vu dans les différents conflits aux fonderies de Sologne. Pour créer des emplois, la municipalité profite de toutes les possibilités données par la décentralisation et ne ménage pas ses efforts pour attirer de nouvelles entreprises. Les contacts se multiplient ces dernières semaines et cela est très encourageant.

## Contact : En deux mots, que pensez-vous de la politique nationale actuelle ?

**J.-C. G. :** Il y a des faiblesses que je n'ai pas appréciées, mais, pour moi, le gouvernement socialiste est aujourd'hui sur la bonne voie. Je regrette d'ailleurs que la politique de rigueur (qui commence à porter ses fruits) n'ait pas été appliquée plus tôt : si la décision avait été prise en 81, le remède aurait été moins amer et les Français, qui sont lucides, l'auraient très bien compris après 20 ans de gestion de la droite. Et puis, à côté de l'économie, il y a beaucoup d'avancées très importantes : justice sociale, lutte contre le chômage, droits des travailleurs, décentralisation, éducation, personnes âgées... Le changement d'esprit permet d'autres notions de se faire jour : la liberté, l'égalité et la fraternité sont enfin vécues.

Et petit à petit, les citoyens prennent conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs. C'est difficile mais indispensable.

## Contact : Pourquoi

## J.-C. Groeninck s'est-il engagé depuis de très nombreuses années aux côtés des socialistes ?

**J.-C. G. :** Militant depuis toujours dans les associations locales, j'ai pensé que la promotion d'une société allait plus loin que l'engagement purement associatif et qu'il fallait mettre en conformité ses idées sur l'avenir de l'homme, plus fort et plus grand... même si ce sont de bien grands mots...

Pourquoi au P.S. ? C'était pour moi le seul parti qui mettait en pratique ces idées de promotion de l'homme, de liberté et de non asservissement à une idéologie.

Propos recueillis par J.T. et P.M.

## VOTRE DEPUTE A VOTRE SERVICE

Jean-Pierre SUEUR tient 11 permanences chaque mois (4 à Orléans et 7 dans les chefs-lieux de canton de la circonscription). Les dates et heures en sont toujours annoncées par voie de presse.

- à **ORLÉANS-CENTRE** : au 48, bd Alexandre-Martin.
- à **ORLÉANS-ARGONNE** : à la mairie annexe de l'Argonne.
- à **ORLÉANS-SAINT-MARCEAU** : à la mairie annexe de Saint-Marceau.
- à **ORLÉANS-LA SOURCE** : à la mairie annexe de La Source.
- à **CHÉCY** : salle des Plans, près de la mairie.
- à **LA FERTÉ-SAINT-AUBIN** : au foyer André-Richet.
- à **JARGEAU** : à la mairie.
- à **OLIVET** : au Centre culturel d'Yvremont.
- à **SAINT-JEAN-DE-BRAYE** à la salle municipale, près de la mairie.
- à **SAINT-JEAN-LE-BLANC** : à la salle municipale, près de la mairie.
- à **SULLY-SUR-LOIRE** : à la mairie.

**JEAN-PIERRE SUEUR REÇOIT ÉGALEMENT SUR RENDEZ-VOUS : TÉLÉPHONER AU 53.25.40**

**La permanence de Jean-Pierre SUEUR se trouve au 48, boulevard Alexandre-Martin, ORLÉANS, Tél: 53.25.40**  
**On peut également joindre Jean-Pierre SUEUR à l'ASSEMBLÉE NATIONALE, 101, rue de l'Université, 75007 PARIS, Tél. 297.60.00**

## « La lettre de votre député »

Après chaque session parlementaire ordinaire, Jean-Pierre Sueur publie un compte rendu de ses interventions à l'Assemblée nationale et auprès des ministères ainsi qu'un certain nombre d'informations sur les lois votées sous la forme d'une brochure intitulée « La lettre de votre député ». Celle-ci est envoyée gratuitement à tous ceux qui en font la demande.

Retournez le coupon ci-dessous à J.-P. Sueur, 48, boulevard Alexandre-Martin, 45000 Orléans.

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Désire recevoir la lettre d'information de J.-P. Sueur.

# Deux ans de gouvernement de gauche :

# Réponse à des idées fausses

Ayant pris la mesure des difficultés liées à la crise, le gouvernement a engagé la France sur la voie de l'effort. Beaucoup d'entre nous sont prêts à jouer le jeu et à accepter des sacrifices si des résultats significatifs sont obtenus.

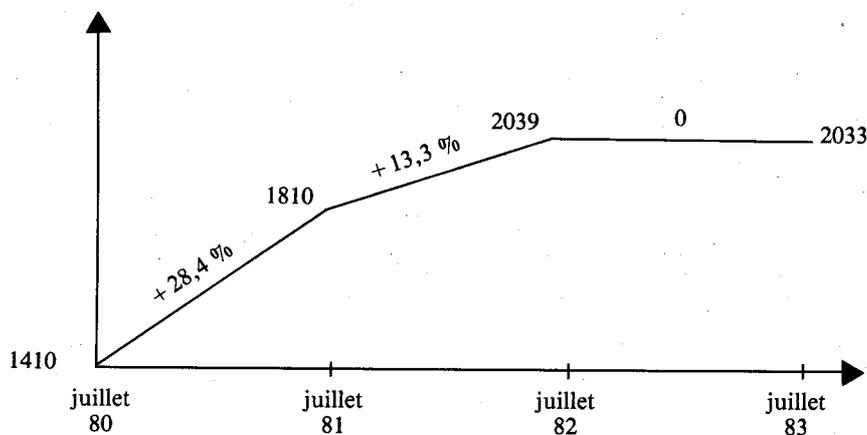
La droite tente de mener une campagne d'intoxication sur le thème du déclin national et de l'effondrement économique. Plutôt que de polémiquer nous avons choisi de vous laisser juger sur pièces. Voici des chiffres... parfois arides... mais ils sont éloquentes !

## LE CHOMAGE EST FREINÉ

Augmentation du nombre de demandeurs d'emploi

demandes d'emploi en fin de mois (millions)

Sur la crête des 2 millions...



Évolution des nombres de demandeurs d'emploi dans plusieurs pays

		%
1	FRANCE	+ 2,7
2	Belgique	+ 12,3
3	Royaume-Uni	+ 12,5
4	États-Unis	+ 15,2
5	Italie	+ 19
6	Japon	+ 26
7	Pays-Bas	+ 29
8	Allemagne	+ 31,8

(Augmentation de mars 82 à mars 83 : chiffres de l'I.N.S.E.E.)

En France, l'augmentation du chômage est, de loin, la plus faible.

## L'INFLATION DIMINUE

Évolution de l'indice des prix sur 12 mois

La chute...

13,1	13,5	8,8
juin 81	juin 82	juin 83

Des efforts sont encore à faire... mais les autres pays paient leurs meilleurs résultats par le chômage...

## L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Production intérieure brute

		%
1	FRANCE	+ 1,9
2	Royaume-Uni	+ 1,4
3	Belgique	+ 0,2
4	Italie	- 0,3
5	Allemagne	- 1
6	Pays-Bas	- 1,6

1982  
(chiffres de l'I.N.S.E.E.)

## LES INÉGALITÉS SONT RÉDUITES

Augmentation du pouvoir d'achat des prestations familiales et sociales

	%		
	de 80 à 81	de 81 à 82	de 82 à 83
santé	+ 3,7	+ 5,7	+ 1,6
famille	+ 1,8	+ 8,9	+ 0,1
chômage	+ 35,9	+ 23,3	+ 3,7
vieillesse	+ 3,6	+ 6,1	+ 3,8
total	+ 5,2	+ 6,8	+ 2

(chiffres de l'I.N.S.E.E.)

Évolution du pouvoir d'achat des revenus

	%		
	1980	1981	1982
taux de salaire horaire ouvrier	+ 1,6	+ 2,1	+ 2,6
S.M.I.C.	+ 1	+ 7,7	+ 4,1
bénéfice des entreprises individuelles	- 4,7	- 0,5	+ 3,3
revenu disponible des ménages	- 0,4	+ 2,6	+ 2,2
prestations sociales	+ 2	+ 5,2	+ 6,8

(chiffres de l'I.N.S.E.E.)

## DANS LE LOIRET

Plan avenir jeunes du 1<sup>er</sup> juillet 81 au 30 juin 82

Apprentissage (contrats enregistrés).....	1 719
Exonérations de charge sociale pour embauche de chômeurs.....	1 284
Stages en entreprises agréés par la D.D.T.E.....	284
Contrats emploi-formation.....	651
Stages de formation qualifiants.....	854
Stages de formation d'insertion.....	225
Primes à l'embauche 1 <sup>er</sup> salarié.....	135
<b>TOTAL</b> .....	<b>5 152</b>

Augmentation des demandes d'emploi d'une année sur l'autre :

juillet 81/80	juillet 82/81	juillet 83/82
+ 52,6 %	+ 12,1 %	+ 7,8 %

(chiffres I.N.S.E.E.)

## Le saviez-vous ?

Depuis le 10 mai 1981, 103 postes d'instituteurs et d'institutrices ont été créés dans le département du Loiret.

## Pourquoi ce journal

« Contact-Info », le journal que vous avez entre les mains, est publié à l'initiative d'une cinquantaine de députés socialistes.

Il comprend à la fois des pages nationales et des pages locales différentes pour chaque circonscription.

Ces pages vous permettront de mieux connaître l'action et les interventions de votre député.

Elles donneront aussi la parole à d'autres élus ou hommes et femmes engagés dans une action au service de la collectivité : ainsi vous pourrez lire dans ce numéro une interview de Jean-Claude Groeninck, maire de La Ferté-Saint-Aubin.

Ce journal sera utile s'il permet vraiment un meilleur « contact » entre nous. Alors... n'hésitez pas à m'écrire au 48, boulevard Alexandre-Martin à Orléans pour exprimer votre point de vue !

A bientôt.

Jean-Pierre Sueur

## TROISIÈME ÂGE

### Jean-Pierre Sueur chargé d'une mission sur le troisième âge par le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres du 18 mai 1983 a décidé de confier à Jean-Pierre Sueur une mission parlementaire sur le volontariat des personnes âgées.

Le « troisième âge » débute de plus en plus tôt, avec l'arrivée des pré-retraités. Il n'est plus une période « inactive ».

Les retraités sont nombreux à vouloir se rendre utiles à la société, d'une manière ou d'une autre, par mille et une forme d'activités non-rémunérées, par le bénévolat ou le volontariat. La mission confiée à Jean-Pierre Sueur consistera à étudier ce qui existe et à faire des propositions pour développer ces activités au service de toute la société — et au-delà de la barrière des générations.

Ce sera une réflexion sur le « temps libre » à un moment où il prend une place croissante dans notre vie. Cette mission donnera lieu à la publication d'un rapport.

Jean-Pierre Sueur remercie à l'avance tous les clubs du troisième âge, associations ou syndicats de retraités ou personnes individuelles du Loiret qui lui feront part de leurs idées ou de leurs propositions.

## DU CONCRET!

Depuis son élection Jean-Pierre Sueur a notamment obtenu, à la suite d'interventions auprès des ministères :

- le financement de la maternité de l'hôpital d'Orléans ;
- le financement du collège de Chécy ;
- la signature d'un contrat de rivière par l'État, visant à faire du Loiret un cours d'eau moins pollué ;
- des crédits pour la « pénétrante est » d'Orléans (R.N. 60) au titre du fonds grands travaux ;
- des prêts pour la construction de logements ;
- des crédits d'études pour la construction d'une faculté des lettres à Orléans, prélude aux travaux de construction ;
- des crédits pour le financement d'un certain nombre de travaux entrepris par les communes ;
- etc.

Un bilan complet de l'action de J.-P. Sueur se trouve dans les trois numéros parus de « La lettre de votre député » qui vous seront envoyés sur simple demande (écrire au 48, boulevard A.-Martin, Orléans).

## OFFICIEL

### En 1984, ouverture d'un département informatique à l'I.U.T. d'Orléans

Après de nombreuses démarches, Jean-Pierre Sueur a été informé par M. Pierre Mauroy et M. Alain Savary de l'ouverture d'un département informatique à l'I.U.T. d'Orléans à la rentrée 1984.

## EMPLOI

### Au comité de bassin d'emploi d'Orléans, des actions concrètes pour l'emploi

Le Comité de bassin d'emploi d'Orléans, que préside Jean-Pierre Sueur, rassemble des élus, des représentants des salariés et des chefs d'entreprise.

Il a élaboré un premier « contrat de bassin d'emploi », qui comprend toute une série d'actions concrètes pour développer l'emploi et la formation dans l'orléanais.

Le Conseil régional et le Conseil général du Loiret ont décidé de financer, pour une somme globale de près de 2 000 000 F, ces actions qui démarrent en ce moment.

Ces actions sont les suivantes :

- aide à l'accès des P.M.E. aux banques de données ;
- informatisation des entreprises ;
- développement de cultures hors-sol ;
- soutien à la création d'un département informatique à l'I.U.T. d'Orléans ;
- organisation d'un stage d'informatique appliquée destiné à de jeunes demandeurs d'emploi ;
- organisation d'un stage de préparation au diplôme d'informatique de gestion ;
- aide à la mise en place d'une formation aux nouvelles techniques énergétiques adoptées à certaines cultures ;
- aide à la formation de cadres de production en énergie nouvelle ;
- aide à la formation pour les cultures hors-sol, les techniques de culture in vitro et in vivo.

Le Comité de bassin d'emploi a également élaboré un projet de création d'un L.E.P. préparant aux métiers de l'industrie pharmaceutique. Ce projet a été présenté aux instances académiques.

Le Comité de bassin d'emploi et ses neuf commissions, continuent de travailler. Objectif : une seconde tranche du contrat de bassin d'emploi.